



NOTE DE RENTREE SAISON 2026 – 2027

NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

-

RAPPELS IMPORTANTS

Ce document présente les principales nouveautés fédérales pour la saison 2026/2027, ainsi que quelques rappels importants.

Sommaire

- 1/ Licences
- 2/ Les galas
- 3/ Nouveautés règlementaires sportives (Kickboxing et Pancrace)
- 4/ Equipements compétitions nationales fédérales
- 5/ Grades / BMF2 Muaythai
- 6/ Suspension discipline associée : Bando boxe Birmane
- 7/ Championnat d'Europe de Muaythai
- 8/ Formation - Diplômes
- 9/ Dispositif Pass'sport
- 10/ Contacts

1. Affiliation / Licences : rappel de l'obligation légale de licencier tous les adhérents

1.1 Dispositions réglementaires et statutaires

L'article L 131-6 du code du sport prévoit que « la licence sportive est délivrée par une fédération sportive ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités que la fédération et ses structures affiliées organisent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive. »

L'article 4.4 des statuts fédéraux indique que « tous les membres pratiquants et dirigeants des associations sportives et sociétés commerciales affiliées à la FFKMDA doivent être licenciés au sein de la fédération ».

Ainsi, les structures qui s'affilient à la FFKMDA s'engagent **sur l'honneur** à en respecter les statuts lors du processus d'affiliation en ligne (module e-licence) ; le ou la présidente de l'association ou de la société commerciale s'engage sur l'honneur à licencier tous les adhérents.

De ce fait, toute personne prenant part à une activité régie par la FFKMDA (sportifs, entraîneurs, officiels, dirigeants, bénévoles...) et tous pratiquants d'une discipline sportive régie par la FFKMDA doit être titulaire d'une licence délivrée par la fédération pour la saison sportive en cours.

La fédération précise que les enfants à partir de 3 ans peuvent être licenciés et bénéficier de la couverture assurantielle.

1.2 Licence compétition Pancrace (rappel)

Tous les licenciés qui souhaitent combattre en compétition de Pancrace doivent être en possession de cette licence.

Cette licence compétition Pancrace est cumulable avec une autre licence "traditionnelle" compétiteur, (licence permettant de pratiquer le Kickboxing et le Muaythai en compétition). Ainsi, les personnes qui souhaitent faire de la compétition en Pancrace ET en Kickboxing ou Muaythai doivent prendre deux licences compétition.

1.3 Licence ATP

La fédération rappelle que la licence ATP (assurance temporaire étranger), valable 24h (le temps du gala) est exclusivement réservée aux combattants qui résident à l'étranger.

1.4 Passage senior classe B à senior classe A

Conformément à la réglementation, un senior classe B qui a accumulé 7 victoires en classe B est dans l'obligation de passer en classe A la saison suivante. Ainsi, un système de vérification du palmarès et de prise de licence obligatoire en classe A est déployé dans le module e-l licence (Exalto) permettant de sécuriser les niveaux de pratique.

1.5 Nouveautés intranet Exalto

Cette saison, afin de faciliter les démarches en ligne de prise de licence, les clubs ont la possibilité de reconduire à l'identique la licence d'un ou d'une de leurs adhérent(e)s en cliquant sur « renouvellement licence ». **Attention**, l'utilisation de ce module exige que les licences soient parfaitement identiques à l'année précédente (catégorie d'âge, coordonnées, type de licence, éventuel document à ajouter etc.).

2. Les Galas (manifestations publiques de sports de combat)

2.1 Règlement des galas

Par décision du comité directeur du 16 juillet 2026, la fédération s'est dotée d'un règlement des galas introduisant la nouveauté suivante : extrait du règlement, article 5-6.2 *Plateau des combattants*

« Un plateau prévisionnel actualisé est adressé (note : par l'organisateur) par courriel au service Galas de la FFKMDA 15 jours francs avant la date de la manifestation. Ce plateau prévisionnel permet d'identifier les combattants titulaires et les éventuels « réservistes » susceptibles de pallier un forfait de dernière minute. Seuls les combattants inscrits sur ce document pourront participer à la manifestation. Le plateau définitif de la manifestation est validé par le service Galas de la FFKMDA 48 heures avant le déroulement de la pesée. Il est ensuite transmis au superviseur du gala.

Aucune modification du plateau des combattants transmis au superviseur par le service Galas de la fédération ne peut être effectuée par l'organisateur. Seules les modifications transmises par le siège fédéral (président, DTN, service galas) peuvent être acceptées par le superviseur. »

Les organisateurs sont invités à consulter le règlement des galas disponible sur le site fédéral et à utiliser ses annexes pour toutes démarches en lien avec leur évènement.

2.2 Couverture assurantielle liée à l'affiliation

L'organisateur d'un gala autorisé par la fédération bénéficie des garanties d'assurance en responsabilité civile prévues au contrat collectif souscrit par la FFKMDA et peut solliciter auprès de l'assureur l'attestation d'assurance événementielle.

3. Nouveautés réglementaires sportives : Kickboxing et Pancrace

Les modifications ci-dessous apparaissent dans la réglementation technique et sportive « juillet 2026 » :

3.1 Kickboxing : K1 style

Par décision du comité directeur du 16 juillet 2026, la fédération aligne sa réglementation sportive sur la WAKO pour le K1 style.

Ainsi, à partir du **1^{er} septembre 2026**, les saisies en compétition amateur de K1 style, K1 style light ainsi qu'en format pro sont interdites. Les coups de genou peuvent être portés sur l'adversaire sans limite de nombre et sans saisie.

3.2 Pancrace

Par décision du comité directeur du 16 juillet 2026, la fédération a décidé de modifier la réglementation du pancrace :

- En compétition (championnat, coupe, gala), **fin du port du casque en senior classe B** pour les compétiteurs.

4. Partenaires équipementiers pour les compétitions nationales (championnats de France et coupes de France)

Par décision du comité directeur du 16 juillet 2026, la fédération a décidé pour des **raisons de sécurité et d'équité** de rendre obligatoire pour toutes les catégories d'âges l'utilisation des équipements de protection individuels TOP TEN ou WETTLE lors des compétitions officielles nationales fédérales en Kickboxing, Muaythai et Pancrace (phases finales des championnats de France et coupes de France). La Fédération mettra **gratuitement à disposition** des combattant(e)s les équipements nécessaires.

5. Grades

5.1 Inscription BMF2 muaythai

Par décision du comité directeur du 10 janvier 2026, le Prajeet bleu est le grade requis pour présenter le BMF2 Muaythai.

5.2 Grades K1 style

Les documents de référence concernant les grades en K1 style (grilles d'examen, contenus et compétences, référentiel) ont intégré la nouvelle réglementation interdisant les saisies. Le dictionnaire FFKMDA des techniques du Kickboxing a également été mis à jour.

6. Suspension de l'activité du Bando au sein de la FFKMDA

Par décision du comité directeur du 16 juillet 2026, il a été proposé de suspendre toute activité fédérale pour la discipline Bando boxe birmane.

La fin de l'encadrement de cette discipline doit être entérinée par un vote lors de la prochaine assemblée générale fédérale pour modification statutaire. En attendant, aucune action ne sera organisée pour l'ensemble des pratiques du Bando.

7. Championnats d'Europe de Muaythai

La fédération va organiser les prochains championnats d'Europe IFMA de Muaythai à Paris (halle Carpentier), du 17 au 27 octobre 2026.

Plus d'informations sont à venir sur notre site fédéral.

8. Formations-Diplômes

8.1 Diplômes professionnels BPJEPS

Les nouvelles formations professionnelles visant les diplômes d'Etat en blocs de compétences (BPJEPS et DESJEPS) seront mises en place en 2027. Les BMF1 et BMF2 permettront d'obtenir des allègements de formation (Bloc 3).

Pour les demandes de VAE (validation des acquis de l'expérience), celles-ci doivent être effectuées sur la base du nouveau référentiel du BPJEPS Educateur Sportif mention activités des sports de contact (3 blocs de compétences).

9. Pass'sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par personne éligible pour financer une partie de son inscription dans une structure sportive affiliée pour la saison 2026-2027. Elle se trouve modifiée pour cette rentrée.



Jusqu'au **31 décembre 2026** et pour cette nouvelle saison, le dispositif sera ouvert aux personnes ci-dessous :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €.
- Jeunes en situation de handicap : de 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ; de 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).
- Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 : Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ; bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Cette aide du ministère chargé des Sports s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive – qu'ils soient d'ordre financier, social ou liés à un handicap. L'objectif : leur permettre d'accéder durablement à une activité physique encadrée, au sein d'un environnement structurant, éducatif et sécurisé.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

10. Contacts

Les services de la fédération se tiennent à votre disposition pour tous renseignements en lien avec cette note de rentrée.

contact@ffkmda.fr

Excellente saison 2026/2027 à toutes et à tous !